

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY À L'ÉDIFICE MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE SITUÉ AU 144, RUE PRINCIPALE À NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE LE MARDI 11 JUILLET 2023 À 17 H 00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- MICHEL ROUSSEAU, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-del'Isle-aux-Grues
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS: Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Joëlle Gendron, urbaniste, aménagiste.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Mme le préfet constate le quorum et elle déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 11 juillet 2023 soit adopté avec Varia ouvert.

- 1. Ouverture de la réunion
- Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
- 3. Adoption du procès-verbal du 13 juin 2023
- 4. RENCONTRES
 - 4.1 Coopérative de services à domicile Présence des aînés dans la MRC
- 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Stratégie de marketing territorial
 - 5.1.1 Gagnant du concours Ton projet de vie
 - 5.1.2 Promotion des emplois et du site https://tajobamontmagny.com/fr et concours
 - 5.1.3 Volet développement immobilier Embauche d'une ressource
 - 5.1.4 Stratégie d'affichage



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.2 Complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.2.1 Mandat à l'architecte pour révision des coûts
 - 5.2.2 Prochaines étapes Plan de travail
- 5.3 PGMR3
 - 5.3.1 Adoption du projet
 - 5.3.2 Calendrier des consultations
 - 5.3.3 Éco Entreprises Québec Entente-cadre
- 5.4 Demande d'extension du dépôt des rôles avant le 1^{er} novembre 2023
- 5.5 Ressources humaines
 - 5.5.1 Départ à la retraite
 - 5.5.2 Autre(s)
- 5.6 Cours d'eau
 - 5.6.1 Entretien d'une section de la branche 3 du cours d'eau Corriveau à Berthier-sur-Mer
 - 5.6.2 Entretien d'une section du cours d'eau Poirier à Montmagny
- 5.7 Alliance de l'énergie de l'Est Dossier éolien
 - 5.7.1 Approbation du budget de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.a. et de l'Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c.
 - 5.7.2 Approbation de la souscription de parts dans l'Alliance de l'énergie de l'Est pour chacun des projets éoliens
- 5.8 Ententes intermunicipales pour MEC
 - 5.8.1 Agente de santé durable/globale
 - 5.8.2 Service de génie civil
 - 5.8.3 Service de génie civil 2 (élargi)
- 5.9 CAUCA
- 5.10 FRR volet 3
 - 5.10.1 Reddition de comptes
 - 5.10.2 Projet de Saint-Just-de-Bretenières
- 5.11 Incendie Suivi
- AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité
 - 6.1.1 Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
 - 6.1.2 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
 - 6.2 Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny
 - 6.2.1 Calendrier de versements
 - 6.2.2 Planification stratégique
 - 6.3 Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)
 - 6.3.1 Consultation sur les OGAT
 - 6.3.2 Consultation sur le territoire et les activités agricoles
 - 6.4 Service d'urbanisme et d'inspection
 - 6.4.1 Ressources humaines
 - 6.5 Agrandissement du Parc industriel de Montmagny
 - 6.6 Table Transport collectif en Chaudière-Appalaches Contribution (2 ans)
 - 6.6.1 Adhésion à la Table
 - 6.6.2 Mandat à la MRC de la Nouvelle-Beauce
 - 6.7 PADF
 - 6.7.1 Projets de mise en valeur du réseau de voirie forestière multiressources sur les terres publiques
 - 6.8 Rendez-vous de la ruralité
 - 6.9 Projets régionaux
 - 6.9.1 Candidatures en tourisme
 - 6.9.2 Jean-Paul Riopelle
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Dépôt d'une pétition de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
 - 7.2 Tournoi de golf du Club de golf de Montmagny le 9 août 2023
 - 7.3 Demande de commandite Prévention du suicide
 - 7.4 Nouvelle garantie pour les élus en matière de harcèlement et d'intimidation



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 7.5 Soutien aux activités -- FRR volet 2
- 7.6 Prix du leadership
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin 2023
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 5 juillet 2023
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 3.1 SESSION DU 13 JUIN 2023

2023-07-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 13 juin 2023 soit adopté avec les corrections aux articles suivants:

6.5 RENDEZ-VOUS VÉLO

Au lieu de:

CONSIDÉRANT que Montmagny et les Îles fait la promotion de notre région comme destination de cyclotourisme, un montant équivalent à la location de l'Espace citoyen sera offert à titre de participation de la MRC de Montmagny, soit au plus 640 \$, taxes comprises.

Il doit être inscrit:

CONSIDÉRANT que Montmagny et les Îles fait la promotion de notre région comme destination de cyclotourisme, un montant équivalent à la location de l'Espace citoyen sera offert à titre de participation de la MRC de Montmagny, soit au plus 640 \$, **plus les taxes**.

7.2 MRC DE MARIA CHAPDELAINE – DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER SUITE À LA HAUSSE IMPORTANTE DES COÛTS POUR LE TRANSPORT COLLECTIF

À la page 6965, on devrait lire « DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution ... à **M. Martin Damphousse**, président de l'Union des municipalités du Québec, ... »

au lieu de

« DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution ... à **M. Daniel Côté**, président de l'Union des municipalités du Québec, ... ».

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

FORMATIONS À VENIR

Le mercredi 6 septembre 2023 de 15h00 à 16h00 : Formation en



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

communication par Mme Isabelle Normand.

Le mardi 10 octobre 2023 à 16h00: Formation en éthique par la FQM (projet pilote). La formation des directeurs généraux de vos municipalités est prévue à 13h00.

Autre formation à venir : Formation en développement pour les élus. En processus d'élaboration avec la FQM. La FQM serait disposée à offrir la formation pour 5 560 \$, plus les taxes et plus les frais de déplacement. Plus de détails suivront sous peu de la part de la FQM si elle arrive à avoir les formateurs requis.

4.1 COOPÉRATIVE DE SERVICES À DOMICILE – PRÉSENCE DES AÎNÉS DANS LA MRC

Rencontre avec M. Serge Kirouac pour un nouveau projet en lien avec les besoins du milieu (menus travaux) et le manque d'effectifs.

M. Kirouac transmettra l'offre d'emploi pour aide par le milieu pour le recrutement de nouvelles ressources.

5. <u>ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES</u> 5.1 STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL

5.1.1 GAGNANT DU CONCOURS - TON PROJET DE VIE

- * M. Frédéric Jean mentionne qu'il ne prendra pas part aux discussions et qu'il se retire de la rencontre pour ce dossier.
- CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente a été préparé;
- CONSIDÉRANT qu'on propose de modifier légèrement le décaissement des six premiers mois afin de permettre à l'entreprise d'acquérir des équipements qui vont servir à la production (le décaissement se fera cependant sur preuve de factures);

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le décaissement du montant de 40 000 \$, prévu après une période de six (6) mois soit devancé au plus tard au 30 septembre 2023 afin de permettre à l'entreprise d'acquérir des équipements nécessaires à la production;

QUE le montant de 40 000 \$ soit décaissé sur présentation de factures jusqu'à concurrence d'un montant de 40 000 \$.

ADOPTÉ

5.1.2 PROMOTION DES EMPLOIS ET DU SITE https://tajobamontmagny.com/fr ET CONCOURS

Actuellement, il y a un concours afin de partager et promouvoir le site Tajobamontmagny.com puisque le site d'emploi sert de référence lors des missions pour favoriser le maillage « emplois-chercheurs d'emploi ».

5.1.3 <u>VOLET DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER – EMBAUCHE D'UNE</u> RESSOURCE

CONSIDÉRANT que les promoteurs et entrepreneurs ont



2023-07-04

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

demandé, lors de la deuxième rencontre pour favoriser le développement de projets immobiliers sur tout le territoire, une étude des besoins en logements tel que requise de la part des prêteurs (SCHL et autres);

- CONSIDÉRANT que le développement se fait à géométrie variable selon les secteurs et selon les promoteurs sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que dans certains secteurs, ce sera plus des projets en lien avec la communauté à défaut de promoteurs privés (cette orientation est celle privilégiée);
- CONSIDÉRANT la recommandation de l'embauche d'une ressource afin de réaliser l'étude et aussi afin de susciter des projets là où le privé ne développe pas mais où les besoins sont criants;
- CONSIDÉRANT également l'importance d'avoir une ressource spécialisée en développement immobilier pour accompagner les promoteurs de la région;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'embauche de M. René Lemelin à titre de contractuel comme agent de développement immobilier.

QUE la directrice générale est autorisée à signer le contrat pour l'achat d'une banque de temps pour une somme de 16 000 \$.

QUE cette dépense soit financée à même le FRR volet 2.

ADOPTÉ

5.1.4 STRATÉGIE D'AFFICHAGE

Celle-ci sera présentée lors de la session du 6 septembre prochain.

5.2 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

Une conférence de presse a eu lieu le 29 juin dernier tel que convenu lors du grand comité du 20 juin dernier :

https://www.montmagny.com/une-lumiere-au-bout-du-tunnel-pour-le-projet-du-complexe-culturel-et-sportif-en-sante-durable/

Les modalités du nouveau programme (PAFIRSPA) sont connues et voici les nouveautés :

- 1. Le monde scolaire peut déposer et être porteur du projet (ce que la région souhaitait);
- 2. Le cumul des aides financières est possible (ce que l'ancien programme ne permettait pas).

Par contre, le PAFIRSPA à lui seul ne permet pas la réalisation du projet avec une aide financière de 20M\$ et le milieu souhaite donc qu'une rencontre ait lieu avec le Ministre Drainville afin de demander également une aide financière de 20M\$ dans le PQI (incluant la



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

participation du gouvernement à 50 % des frais d'entretien du projet).

La demande a été effectuée et nous sommes en attente de ladite rencontre.

La rencontre avec l'architecte a également eu lieu avec le CSSCS pour déterminer les besoins et attentes.

La Chambre de commerce et industrie de la MRC de Montmagny sera l'organisme responsable du démarchage pour les commandites et protocoles d'ententes tripartites à intervenir.

5.2.1 MANDAT À L'ARCHITECTE POUR RÉVISION DES COÛTS - VOLET DÉVELOPPEMENT

- CONSIDÉRANT que le projet de complexe culturel et sportif est un projet porté par la région et travaillé en concertation avec la région;
- CONSIDÉRANT que la MRC a fait une demande d'offre à la firme Bilodeau Leeming pour effectuer les coûts actualisés selon les cinq blocs suivants :
 - . ancienne piscine;
 - . ancienne palestre;
 - . nouveau complexe aquatique;
 - . nouvelle palestre;
 - . espace communautaire en santé durable;
- CONSIDÉRANT le règlement n° 2020-96 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;
- CONSIDÉRANT que la MRC, par le biais de la directrice générale, à l'achat d'une banque d'heures auprès de la firme d'architecte Bilodeau Baril Leeming architectes, le tout, tel que le permet le règlement 2020-96, article 3 a) ii) pour des dépenses maximales de 25 000 \$ par contrat autorisées par la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny entérine le contrat accordé conformément au règlement 2020-96, soit :

Firme Bilodeau Baril Leeming architectes: 15 000 \$, plus les taxes;

QUE le contrat accordé aux professionnels vise à actualiser les coûts et à continuer le travail de précision de l'esquisse et de requalification des anciens espaces et des nouveaux espaces du projet de complexe culturel et sportif en santé durable et d'accompagnement à l'équipe de la MRC de Montmagny.

QUE le projet de complexe culturel et sportif en santé durable est l'outil principal de la mise en place de la santé durable.

QUE le Conseil de la MRC utilise le FRR volet 3 pour financer



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

cette dépense.

ADOPTÉ

5.2.2 PROCHAINES ÉTAPES – PLAN DE TRAVAIL

En pièce jointe, vous avez toutes les étapes répertoriées pour être en mesure que le projet soit déposé préparé par le CSSCS. La MRC et la Ville de Montmagny devront collaborer au cours des prochaines semaines afin que le projet puisse être prêt.

5.3 PGMR3

5.3.1 ADOPTION DU PROJET

- CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Montmagny est en vigueur de 2017 à 2024 et qu'en vertu de l'article 53.23.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;
- CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le Conseil de la MRC de Montmagny doit adopter par résolution un projet de PGMR révisé, en vertu de l'article 53.11 de la LQE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé joint à la présente.

QU'une copie de cette résolution et du projet de plan de gestion révisé soient transmis à toute municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté.

QUE le projet de plan de gestion révisé soit soumis à des consultations publiques dans un délai de plus de 45 jours, soit les 12 et 13 septembre 2023 :

| DATE ET HEURE | ADRESSE |
|---------------------------|---|
| 12 septembre 2023, 19h | MRC de Montmagny, 6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 300, Montmagny (Québec) |
| 13 septembre 2023, 19h | Salle communautaire, Municipalité de Saint-Fabien- de-Panet, 213, rue de la Salle, Saint-Fabien-de-Panet (Québec) |

QUE dans un délai d'au moins 45 jours avant la tenue des assemblées publiques, la MRC de Montmagny rendra public un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant les dates, les heures et les lieux des assemblées, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

QUE le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉ



No de résolution 02023 207-07

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.3.2 CALENDRIER DES CONSULTATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'UN avis public soit publié, conformément à la Loi, suite à l'adoption du projet de PGMR3 en lien avec les consultations publiques des 12 et 13 septembre 2023 qui auront lieu aux endroits suivants :

| DATE ET HEURE | ADRESSE |
|---------------------------|---|
| 12 septembre 2023, 19h | MRC de Montmagny, 6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 300, Montmagny (Québec) |
| 13 septembre 2023, 19h | Sa le communautaire, Municipalité de Saint-Fabiende-Panet, 213, rue de la Salle, Saint-Fabien-de-Panet (Québec) |

ADOPTÉ

5.3.3 ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) - ENTENTE-CADRE

Éco Entreprises Québec nous proposera une entente-cadre par laquelle il remboursera tous les frais de collecte sélective : collecte et transport des matières recyclables en plus d'assigner un lien pour traiter les matières recyclables. Donc, en principe, les municipalités n'auront plus a imposé de tarifs pour la collecte sélective.

L'entente-cadre (**non acceptée** et pour laquelle toutes les MRC du Québec sont en attente du nouveau modèle) est en pièce jointe. On a eu droit à deux présentations à la FQM et la personne a perdu énormément de crédibilité car on n'a rien appris et surtout, pas eu de réponses à nos interrogations (et elles sont multiples).

BEAUCOUP D'OBLIGATIONS (voir les revendications de l'AOMGMR en pièce jointe et le message de l'organisme dans les négociations actuelles) :

AOMGMR MOT DU PRÉSIDENT ÉDITION DU 28 JUIN 2023

DES NOUVELLES DE L'ENTENTE-CADRE

Comme vous le savez, l'AOMGMR est toujours impliquée auprès de l'UMQ et de la FQM dans le dossier de négociation de l'entente-cadre concernant la collecte sélective.

La semaine passée, nous avons reçu une nouvelle version de l'entente. Plusieurs points ont été bonifiés et cette version ressemble davantage à une entente de partenariat.

Cependant, il reste encore plusieurs enjeux majeurs qui seront soulevés de nouveau à ÉEQ dans les prochains jours, dont l'obligation d'accès à un écocentre pour certaines matières, les appels d'offres distincts pour la collecte sélective qui sont maintenus et les sanctions reliées à la contamination dans les bacs qui sont toujours exigées.

Nous poursuivons nos démarches et nous vous tiendrons informé de la suite des travaux.

À bientôt

Mathieu Rouleau, Président AOMGMR



2023-07-08

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Le contrat de traitement avec Les Concassés du Cap se termine le 31 décembre 2024... on ne sait toujours pas quel centre de tri nous sera attribué pour le 1er janvier 2025 et plusieurs municipalités devront aller en appel d'offres pour le transport d'ici le 31 décembre 2023 (elles sont à travailler à repousser la date de fin de contrat).

L'entente établit la relation contractuelle entre notre organisation et ÉEQ. Celle-ci précise notamment les paramètres des services de collecte sélective modernisés, les services de proximité qui seront offerts par votre organisme ainsi que les modalités de remboursement et de compensation pour les différents volets.

Date d'échéance du 7 septembre 2023

Organisme municipal ayant un contrat de collecte et de transport se terminant le ou avant le 31 décembre 2024.

Date d'échéance du 1er janvier 2024

- Organisme municipal ayant un contrat de collecte et de transport se terminant après le 31 décembre 2024;
- Organisme municipal n'ayant aucun service de collecte sélective;
- Organisme municipal dont le service de collecte sélective est offert par ses propres employés.

5.4 DEMANDE D'EXTENSION DU DÉPÔT DES RÔLES AVANT LE 1^{ER} NOVEMBRE 2023

- CONSIDÉRANT que le délai prévu à l'article 70 de la Loi pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les sept rôles d'évaluation prévus pour 2024 pour les municipalités suivantes:
 - Saint-Just-de-Bretenières
 - Saint-Fabien-de-Panet
 - Sainte-Apolline-de-Patton
 - Saint-Paul-de-Montminy
 - Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
 - Notre-Dame-du-Rosaire
 - Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 71 de la Loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN APPUYÉ PAR: MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCORDER un délai supplémentaire, soit avant le 1^{er} novembre 2023, tel que le permet l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

Saint-Just-de-Bretenières

6976



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- Saint-Fabien-de-Panet
- Sainte-Apolline-de-Patton
- Saint-Paul-de-Montminy
- Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- Notre-Dame-du-Rosaire
- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉ

5.5 RESSOURCES HUMAINES

5.5.1 <u>DÉPART À LA RETRAITE</u>

CONSIDÉRANT la lettre de M. Gaétan Blais pour départ à la retraite après plus de 41 années de services à la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny verse une allocation en reconnaissance de ses 41 années de services au bénéfice de la MRC de Montmagny pour son départ à la retraite conformément à la Politique de reconnaissance des employés.

ADOPTÉ

5.5.2 <u>AUTRE(S)</u>

- CONSIDÉRANT que la chargée de projet de la Signature innovation en santé durable sera de retour de congé de maternité le 18 septembre 2023;
- CONSIDÉRANT le budget disponible pour l'embauche de ressources humaines en lien avec la Signature innovation et la restructuration proposée;
- CONSIDÉRANT l'erreur de calcul pour répartir le montant de \$700 000 pour des projets dans les 13 municipalités du territoire (total de \$720 000) et qu'il est nécessaire de récupérer du budget;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte de la restructuration proposée, de la récupération du budget « ressources humaines » vers l'enveloppe « d'appels à projets » pour une somme de \$20 000 et que l'on mette fin à l'emploi de l'agente de développement sportif, Mme Madison Loriou.

QUE compte tenu d'une aide financière obtenue dans le cadre du programme de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL), Mme Madison Loriou soit embauchée jusqu'au 18 septembre 2023 comme ressource d'accompagnement pour les camps de jour pour les secteurs Centre et Sud du

2023-07-09



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

territoire, le tout en appui à Mme France Lévesque qui travaille en appui aux municipalités locales pour l'organisation des camps de jour.

ADOPTÉ

5.6 COURS D'EAU

5.6.1 <u>ENTRETIEN D'UNE SECTION DE LA BRANCHE 3 DU COURS</u> D'EAU CORRIVEAU À BERTHIER-SUR-MER

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans une section de la branche 3 du cours d'eau Corriveau à Berthier-sur-Mer se trouvant sur les lots 3 688 024, 3 475 185, 6 411 477 et 3 475 178;
- CONSIDÉRANT que les travaux, qui sont d'une longueur de 500 mètres, sont estimés à environ 3 000 \$, plus taxes, (en attente de soumissions). L'achat de matériaux pour les ponceaux pourra être inclus dans les travaux au besoin des producteurs (ponceaux, géotextile, etc.);
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va refacturer les frais administratifs (heures de gestion au coût estimé de 39 \$/heure et frais de déplacement) ainsi que les coûts globaux des travaux, à la Municipalité de Berthier-sur-Mer, le tout accepté par les propriétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux sur les lots 3 475 185, 6 411 477 et 3 475 178 pour des travaux d'excavation estimés au global à 3 000 \$, plus taxes, plus les travaux et matériaux reliés aux changements de ponceaux estimés à environ 8 000 \$, et ce, conformément au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

5.6.2 <u>ENTRETIEN D'UNE SECTION DU COURS D'EAU POIRIER À MONTMAGNY</u>

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans une section de la branche principale du cours d'eau Poirier à Montmagny se trouvant sur le lot 2 611 749;
- CONSIDÉRANT que les travaux, qui sont d'une longueur de 192 mètres, sont estimés à environ 1 150 \$, plus taxes, (en attente de soumissions). L'achat de matériaux pour les ponceaux pourra être inclus dans les travaux au besoin des producteurs (ponceaux, géotextile, etc.);
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va refacturer les frais administratifs (heures de gestion au coût estimé de 39 \$/heure et frais de déplacement) ainsi que les coûts globaux des travaux à la Ville de Montmagny, le tout accepté par les propriétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

2023-07-11



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

APPUYÉ PAR: M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation des travaux sur le lot 2 611 749 pour des travaux d'excavation estimés au global à 1 150 \$, plus taxes, plus les travaux et matériaux reliés aux changements de ponceaux estimés à environ 2 500 \$, et ce, conformément au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

5.7 ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST – DOSSIER ÉOLIEN

5.7.1 APPROBATION DU BUDGET DE L'ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST S.A. ET DE L'ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST S.E.C.

CONSIDÉRANT les budgets présentés et les précisions apportées par le directeur général de l'Alliance, M. Jean-François Thériault;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les budgets 2023 de l'Alliance de l'Énergie de l'Est s.e.c. et de l'Alliance de l'Énergie de l'Est s.a. soient acceptés.

ADOPTÉ

5.7.2 APPROBATION DE LA SOUSCRIPTION DE PARTS DANS L'ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST POUR CHACUN DES PROJETS

Souscription de parts dans le Projet Forêt domaniale

PRÉAMBULE:

- A. La MRC, la municipalité régionale de comté de L'Islet, la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (collectivement, les « Commanditaires ») et Alliance de l'énergie de l'Est s.a. (le « Commandité ») ont conclus une convention de société en commandite modifiée et mise à jour en date du 2 mai 2023 (la « Convention de société en commandite »), en vertu de laquelle Alliance de l'énergie de l'Est s.e.c. (« Alliance ») a, entre autres, pour mission d'exploiter, seule ou avec toute Personne, des entreprises qui produisent, sur le Territoire, de l'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable.
- B. Les termes débutant par une majuscule qui sont utilisés aux présentes, mais qui ne sont pas définis ont le sens qui leur est attribué à la Convention de société en commandite.
- C. La MRC a appuyé et approuvé le projet pour lequel la société en commandite Parc éolien de la forêt domaniale



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

S.E.C. a été formée en date du 14 avril 2023 (le « **Projet Forêt domaniale** »);

- D. En lien avec le Projet Forêt domaniale, la MRC a fait part de son intérêt au Commandité, à titre de commandité de l'Alliance, pour souscrire, en proportion de sa Quote-part initiale, aux Parts de catégorie A de la série A3 créée en lien avec le Projet Forêt domaniale (les « Parts Forêt domaniale »);
- E. Le Commandité a approuvé l'émission des Parts Forêt domaniale en date effective du 2 mai 2023;
- F. Les Parts Forêt domaniale émises dans le capital social de l'Alliance en lien avec le Projet Forêt domaniale aux Commanditaires sont les suivantes :

| Nom du Commanditaire | Nombre et catégorie de parts | Contrepartie | Numéro du certificat de parts |
|--|--|--------------|--|
| Régie intermunicipale de l'énergie du Bas- Saint-Laurent | 60 parts de catégorie A de la série A3 | 60 \$ | A3-1 |
| Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie- Îles-de-la- Madeleine | 30 parts de catégorie A de la série A3 | 30 \$ | A3-2 |
| Municipalité régionale de comté de Montmagny | 5 parts de catégorie A de la série A3 | 5 \$ | A3-3 |
| Municipalité régionale de comté de L'Islet | 5 parts de catégorie A de la série A3 | 5 \$ | A3-4 |

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la souscription par la MRC à cinq (5) parts de catégorie A de la série A3 du capital social de l'Alliance pour une contrepartie totale de 5 \$ en date du 2 mai 2023 et la signature de la lettre de souscription adressée au Commandité de l'Alliance sont par les présentes ratifiées et autorisées à tous les égards.

ADOPTÉ

Souscription de parts dans le Projet Madawaska

PRÉAMBULE :

- A. La MRC a appuyé et approuvé le projet pour lequel la société en commandite Parc éolien de la Madawaska s.e.c. a été formée en date du 14 avril 2023 (le « **Projet Madawaska** »);
- B. En lien avec le Projet Madawaska, la MRC a fait part de son intérêt au Commandité, à titre de commandité de Alliance, pour souscrire, en proportion de sa Quote-part initiale, aux Parts de catégorie A de la série A4 créée en lien avec le Projet Madawaska (les « Parts Madawaska »);



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- C. Le Commandité a approuvé l'émission des Parts Madawaska en date effective du 2 mai 2023;
- D. Les Parts Madawaska émises dans le capital social de l'Alliance en lien avec le Projet Madawaska aux Commanditaires sont les suivantes :

| Nom du Commanditaire | Nombre et catégorie de parts | Contrepartie | Numéro du certificat de parts |
|--|--|--------------|-------------------------------------|
| Régie intermunicipale de l'énergie du Bas- Saint-Laurent | 60 parts de catégorie A de la série A4 | 60 \$ | A4-1 |
| Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie— Îles-de-la-Madeleine | 30 parts de catégorie A de la série A4 | 30 \$ | A4-2 |
| Municipalité régionale de comté de Montmagny | 5 parts de catégorie A de la série A4 | 5 \$ | A4-3 |
| Municipalité régionale de comté de L'Islet | 5 parts de catégorie A de la série A4 | 5 \$ | A4-4 |

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la souscription par la MRC à cinq (5) parts de catégorie A de la série A4 du capital social de l'Alliance pour une contrepartie totale de 5 \$ en date du 2 mai 2023 et la signature de la lettre de souscription adressée au Commandité de l'Alliance sont par les présentes ratifiées et autorisées à tous les égards.

ADOPTÉ

Souscription de parts dans le Projet MacNider

PRÉAMBULE:

- A. La MRC a appuyé et approuvé le projet pour lequel la société en commandite Parc éolien Canton MacNider s.e.c. a été formée en date du 13 avril 2023 (le « Projet MacNider »);
- B. En lien avec le Projet MacNider, la MRC a fait part de son intérêt au Commandité, à titre de commandité de Alliance, pour souscrire, en proportion de sa Quote-part initiale, aux Parts de catégorie A de la série A5 créée en lien avec le Projet MacNider (les « Parts MacNider »);
- C. Le Commandité a approuvé l'émission des Parts MacNider en date effective du 2 mai 2023;
- D. Les Parts MacNider émises dans le capital social de l'Alliance en lien avec le Projet MacNider aux Commanditaires sont les suivantes :



No de résolution ou annotation

2023-07-16

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

| Nom du Commanditaire | Nombre et catégorie de parts | Contrepartie | Numéro du certificat de parts |
|--|--|--------------|--|
| Régie intermunicipale de l'énergie du Bas- Saint-Laurent | 60 parts de catégorie A de la série A5 | 60 \$ | A5-1 |
| Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie- Îles-de-la- Madeleine | 30 parts de catégorie A de la série A5 | 30 \$ | A5-2 |
| Municipalité régionale de comté de Montmagny | 5 parts de catégorie A de la série A5 | 5 \$ | A5-3 |
| Municipalité régionale de comté de L'Islet | 5 parts de catégorie A de la série A5 | 5 \$ | A5-4 |

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la souscription par la MRC à cinq (5) parts de catégorie A de la série A5 du capital social de l'Alliance pour une contrepartie totale de 5 \$ en date du 2 mai 2023 et la signature de la lettre de souscription adressée au Commandité de l'Alliance sont par les présentes ratifiées et autorisées à tous les égards.

ADOPTÉ

Souscription de parts dans le Projet PPAW

PRÉAMBULE:

- A. La MRC a appuyé et approuvé le projet pour lequel la société en commandite Énergie éolienne PPAW S.E.C. a été formée en date du 12 avril 2023 (le « Projet PPAW »);
- B. En lien avec le Projet PPAW, la MRC a fait part de son intérêt au Commandité, à titre de commandité de Alliance, pour souscrire, en proportion de sa Quote-part initiale, aux Parts de catégorie A de la série A6 créée en lien avec le Projet PPAW (les « Parts PPAW »);
- C. Le Commandité a approuvé l'émission des Parts PPAW en date effective du 2 mai 2023;
- D. Les Parts PPAW émises dans le capital social de l'Alliance en lien avec le Projet PPAW aux Commanditaires sont les suivantes :

| Nom du Commanditaire | Nombre et catégorie de parts | Contrepartie | Numéro du certificat de parts |
|---|---|--------------|-------------------------------------|
| Régie intermunicipale de l'énergie du Bas- Saint-Laurent | 60 parts de catégorie A de la série A6 | 60 \$ | A6-1 |
| Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine | 30 parts de catégorie A de la série A6 | 30 \$ | A6-2 |



2023-07-17

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

| Municipalité régionale de comté de Montmagny | 5 parts de catégorie A de la série A6 | 5 \$ | A6-3 |
|--|--|------|------|
| Municipalité régionale de comté de L'Islet | 5 parts de catégorie A de la série A6 | 5 \$ | A6-4 |

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la souscription par la MRC à cinq (5) parts de catégorie A de la série A6 du capital social de l'Alliance pour une contrepartie totale de 5 \$ en date du 2 mai 2023 et la signature de la lettre de souscription adressée au Commandité de l'Alliance sont par les présentes ratifiées et autorisées à tous les égards.

<u>Général</u>

QUE la MRC est autorisée à exécuter et à accomplir ses obligations découlant de la Convention de société en commandite en lien avec la souscription des Parts Forêt domaniale, des Parts Madawaska, des Parts MacNider et des Parts PPAW, incluant le paiement de tout Apport en capital obligatoire.

QUE Mme Jocelyne Caron, **préfet** (le « **Signataire autorisé** »), soit et est par les présentes autorisée à agir, à signer et à exécuter, pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs aux souscriptions de parts, incluant toute lettre de souscription, et à y apporter les amendements de forme et de substance qu'il aura jugé à propos et opportuns, à faire et accomplir toute chose qu'il pourra à sa discrétion, juger nécessaire, opportune et utile et signer tout document requis ou en découlant directement.

QUE le Signataire Autorisé reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la MRC, tous les documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments et de prendre toute autre mesure que ce Signataire Autorisé peut, à son seul gré, juger souhaitable afin de mener à terme l'opération prévue par la présente résolution, ce jugement étant attesté de façon concluante par la signature et la remise, par ce Signataire Autorisé, de ces documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments et par la prise de cette mesure.

QUE les conventions, instruments ou autres documents signés et remis, ainsi que tous les actes accomplis par le Signataire Autorisé ou tout autre membre du conseil au plus tard à la date des présentes et jugés nécessaires ou souhaitables par le Signataire Autorisé ou tout autre membre du conseil pour réaliser les opérations envisagées dans les présentes résolutions sont ratifiés, approuvés et confirmés à tous égards.

ADOPTÉ



2023-07-18

2023-07-19

2023-07-20

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.8 ENTENTES INTERMUNICIPALES POUR MEC

5.8.1 AGENT(E) DE SANTÉ DURABLE/GLOBALE

CONSIDÉRANT le projet de mise en commun pour huit municipalités du Centre et du Sud pour une(e) agent(e) en santé globale;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet, Mme Jocelyne Caron, et la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à signer l'entente intermunicipale concernant l'offre de soutien d'un(e) agent(e) en santé globale.

ADOPTÉ

5.8.2 SERVICE DE GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT le service de mise en commun en génie civil pour trois municipalités du Centre et du Sud du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet, Mme Jocelyne Caron, et la directrice générale, Mme Nancy Labrecque, à signer l'entente intermunicipale concernant l'offre de soutien en genie civil.

ADOPTÉ

5.9 CAUCA

En pièce jointe, une lettre confirmant la hausse projetée des frais de répartition des appels incendie et il s'agit d'une importante hausse pour les années à venir.

Une demande d'information a été effectuée auprès de notre coordonnateur et du directeur incendie de la Ville de Montmagny.

La Ville de Montmagny m'indique que CAUCA haussera ses coûts ajustés lors du renouvellement (en 2024 pour la Ville). Une rencontre faite par CAUCA a eu lieu pour expliquer la hausse. Dans certaines régions, il semble que les coûts sont beaucoup plus élevés.

5.10 FRR VOLET 3

5.10.1 REDDITION DE COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny entérine la reddition effectuée pour 2022-2023 pour le FRR volet 3 (signature Innovation en santé durable).



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE les documents soient également publiés sur le site Web de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.10.2 PROJET DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES

- CONSIDÉRANT que l'enveloppe totale du FRR volet 3 pour le secteur sud est de 225 000 \$;
- CONSIDÉRANT qu'après concertation, les élus et directrices générales des municipalités de Lac Frontière, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Fabien-de-Panet et Sainte-Lucie-de-Beauregard ont été unanimes à l'octroi d'une somme de 21 250 \$ pour le projet de skateparc à l'École secondaire Saint-Paul;
- CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet octroi, une somme de 203 750 \$ demeurait disponible pour des projets intégrant le cadre de gestion du FRR volet 3;
- CONSIDÉRANT que lors de la rencontre du 20 mars 2023, les élus et les directrices générales présents à la rencontre ont présenté divers projets admissibles dans le cadre du FRR volet 3 mais qui, pour certains, s'actualiseront entre les mois de juin 2023 et novembre 2025, soit:
 - Lac-Frontière: Projet de plein air à l'étude bénéficiant d'un apport financier du FRR volet 3 de 50 000 \$;
 - **Sainte-Lucie-de-Beauregard:** Projet à l'étude, possibilité d'un mur d'escalade d'une valeur approximative de 100 000 \$ bénéficiant d'un apport financier du FRR volet 3 de 50 000 \$;
 - **Saint-Fabien-de-Panet:** Projet de pumptrack au coût de 140 000 \$ bénéficiant d'un apport financier du FRR volet 3 de 50 000 \$;
 - Saint-Just-de-Bretenières: Projet de dek hockey et réfection du terrain de balle au coût d'environ 245 000 \$ bénéficiant d'un apport financier du FRR volet 3 de 50 000 \$;
- CONSIDÉRANT que les quatre municipalités du secteur Sud de la MRC de Montmagny s'entendent et sont unanimes sur les montants accordés pour chacun des projets;
- CONSIDÉRANT que les projets doivent être différents d'une municipalité à l'autre et amener une offre attractive dans les municipalités du secteur Sud de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR : M MARC LAURIN APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC de Montmagny adopte la résolution à l'effet que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières puisse bénéficier d'un montant de 50 000 \$ provenant du FRR volet 3 du secteur sud de la MRC, pour la



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

réalisation de son projet de dek hockey.

ADOPTÉ

5.11 INCENDIE SUIVI

Un membre du conseil demande où en est rendu le projet de schéma révisé en sécurité incendie.

Le projet est toujours prévu être déposé sous peu.

À SUIVRE.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ

6.1.1 <u>SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD</u>

Émission d'un certificat de conformité pour le règlement sur la démolition des immeubles.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du Sud pour l'adoption du règlement sur la démolition des immeubles.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.2 SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

Émission d'un certificat de conformité pour le règlement visant à permettre l'usage multi-logements sur un terrain situé derrière le terrain des loisirs.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour la modification à sa réglementation d'urbanisme visant à créer la zone Rf-3 située au sud du terrain des loisirs.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

2023-07-22



2023-07-24

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.2 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE LA MRC DE MONTMAGNY

6.2.1 <u>CALENDRIER DE VERSEMENTS</u>

Rappel

Subventions à recevoir à la MRC pour le transport collectif et adapté (à ajouter divers projets soumis en cours d'année):

Transport adapté : 300 000 \$ (Nord : 215 000 \$ -

Sud: 85 000 \$)

Transport collectif: 250 000 \$
Autres: 50 000 \$ **Total:** 600 000 \$

- CONSIDÉRANT que le ministère des Transports verse les aides financières à la MRC de Montmagny en cours d'année et parfois l'année suivante;
- CONSIDÉRANT les importantes sommes mensuelles que doit payer l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny mandaté par la MRC pour l'offre de service en transport collectif et adapté sur le territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse mensuellement la somme de 50 000 \$ à Transport collectif de la MRC de Montmagny afin de l'aider à supporter ses engagements contractuels en attendant les sommes versées du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ

6.2.2 PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Considérant les nouveaux mandats dévolus à l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny et considérant la volonté de bien desservir la clientèle avec une équipe compétente et complète, le Conseil d'administration de TCA fera un exercice de planification stratégique à la fin août afin de déterminer quelle gouvernance sera la plus appropriée dans l'avenir pour le transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC de Montmagny.

Contexte

Gouvernance: OBNL

Un conseil d'administration complet formé de représentants municipaux, citoyens et usagers.

Équipe des opérations

- Un directeur général <u>qui a annoncé sa retraite pour le</u> 19 décembre 2023;
- Un répartiteur;
- Une aide à la répartition et aux opérations;
- Une aide à la comptabilité;
- Un fournisseur en transport sous contrat fixe;
- Plusieurs fournisseurs en transport (autobus, taxis).



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Enjeux

- Attirer et conserver des ressources pouvant relever le défi des opérations;
- Ne pas être à la merci d'un manque de personnel;
- Faire le suivi des aides financières en attente du MTQ;
- Viser le développement et l'amélioration continu des services;
- Intégration des services au sein de la MRC? Ou maintien d'une structure parallèle?

6.3 ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)

6.3.1 CONSULTATION SUR LES OGAT

Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) Commentaires et position de la MRC de Montmagny

Éléments positifs

- La typologie des MRC proposée respecte l'image et la dynamique qui se veulent fort différentes sur le plan du développement et des priorités que vivent les MRC.
- Les principes énoncés (urbanisme durable) sont tous forts louables et nos professionnels s'efforcent déjà de les appliquer dans l'accompagnement fait aux élus, aux organisations municipales et aux promoteurs.

Appréhensions de la MRC

 Rédigées sous la forme de directives et d'obligations, les OGAT nous apparaissent parfois excessives et peu flexibles considérant le contexte de rareté des ressources humaines compétentes et le contexte propre à chaque MRC et région.

Questions, commentaires et objections

1. La suprématie de l'évaluation régionale en espaces disponibles pour les projets d'expansion locale

On dénote là une incohérence des OGAT lorsqu'on impose une évaluation régionale des espaces disponibles pour permettre l'extension d'un périmètre d'urbanisation ou une exclusion de la zone agricole.

Comment se restreindre à une évaluation des espaces disponibles sur le plan régional peut permettre l'atteinte des objectifs des OGAT qui porte sur les milieux de vie et sur l'environnement?

Exemple: Pour demeurer vivante et intéressante, une petite municipalité rurale qui veut maintenir son école, son dépanneur, sa station-service et sa petite épicerie en place et offrir des espaces de vie à proximité du travail doit pouvoir chercher à développer et offrir des espaces pour accueillir de nouveaux citoyens, et ce, même si le village à 15 km a de l'espace disponible.

Pour les MRC rurales en situation de dévitalisation les directives imposées dans les OGAT auront donc pour effet d'accentuer la dégradation de leur situation économique et sociale. La mesure apparaît excessive dans un contexte de faible pression d'urbanisation (voire d'absence de pression). Les demandes d'agrandissements de PU (qui sont déjà peu fréquentes) devraient être évaluées selon



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

un critère de pertinence propre au contexte local pour les MRC n'ayant pas de pôle de plus de 20 000 habitants et distancées des territoires métropolitains.

- Considérant que la municipalité est encore le niveau de gouvernement qui décide d'investir dans les infrastructures municipales (rues, réseaux, services, etc.);
- Considérant que le dynamisme peut être différent d'une municipalité à l'autre;
- Considérant que des espaces vacants peuvent exister dans des municipalités peu intéressées par le développement tandis que pour d'autres, plus dynamiques, il manque d'espace;
- Considérant que les orientations gouvernementales visent que les documents de planification des municipalités proposent :
 - des milieux de vie attrayant;
 - des développements intégrés et à proximité des services en place;
 - des réseaux de déplacements actifs;
 - la proximité des lieux de travail;
 - la conservation de milieux naturels, etc.,

La MRC de Montmagny est défavorable à l'imposition systématique et unilatérale d'un processus d'évaluation régionale des besoins en espace pour l'agrandissement des périmètres d'urbanisation ou pour l'études des projets en zone agricole.

2. Une consultation à part pour la zone agricole

L'annonce d'une consultation parallèle du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour la protection des terres et le développement de l'agriculture envoie un signal que la protection du territoire agricole n'est pas concernée ou pire, est au-dessus des orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Le monde municipal est souvent accusé de ne pas apprécier à leur juste valeur les activités et le territoire agricoles. Tenir une consultation distincte des OGAT quand on aborde le territoire agricole, c'est occulter toutes les autres préoccupations des OGAT auxquelles le monde municipal doit faire face dans sa prise de décision lors de projets de développement et d'aménagement. On risque fort d'assister à une confrontation entre le monde municipal et le monde agricole et on focussera sur le nombre d'hectares perdus et le pourcentage du Québec en zone agricole.

On manque une belle occasion de réparer l'erreur d'avoir adopté la *Loi sur le zonage agricole* indépendamment de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

La MRC de Montmagny souhaite la mise en place d'un processus d'intégration des deux consultations afin que la consultation du MAPAQ soit cohérente avec les OGAT qui devraient concerner l'ensemble de l'appareil gouvernemental.



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

3. Les activités hors périmètres d'urbanisation

Le principal attrait des milieux ruraux pour attirer des citoyens et maintenir une population stable est l'offre d'espace et les milieux naturels. L'application des OGAT de façon stricte risque de limiter encore plus l'attractivité et l'autonomie des milieux ruraux au détriment des grandes agglomérations. On ne souhaite pas dévitaliser davantage les milieux ruraux par l'application des OGAT.

Les OGAT devraient prévoir une modulation permettant aux milieux ruraux d'exister comme milieu de vie durable, attrayant et avec des services de proximité tout en s'améliorant selon les principes de l'urbanisme durable.

L'aménagement des milieux de vie de qualité

L'énoncé focusse sur le cadre de vie (architecture, îlots de chaleur, infrastructures pour les déplacements actifs, etc.), alors que les MRC avec un pôle de moins de 20 000 habitants travaillent davantage sur la notion de milieu de vie (maintien des services de proximité - école primaire, CPE, épicerie ou dépanneur, pharmacie, Internet, activités de loisirs et sport, culture, milieu de travail, milieu communautaire, etc.). Une communauté peut difficilement être résiliente sans un minimum de services de proximité dans son village.

Les services de proximité ont aussi un impact économique et social important dans les petites municipalités et MRC. Ils contribuent à une occupation durable du territoire en réduisant l'utilisation de l'automobile et, parallèlement en favorisant les déplacements actifs, en réduisant les facteurs de risques pour la santé, en favorisant la cohésion sociale et l'entraide (donc en brisant l'isolement), en atténuant les déserts alimentaires, etc.

Voilà là où l'exercice de typologie des MRC prend son sens, pour des MRC formées de grandes agglomérations, la planification du cadre de vie permet de contrôler un développement anarchique et effréné alors que pour la MRC formée de petites communautés, son rôle est de soutenir les communautés dans le maintien des services tout en gardant à l'esprit un aménagement cohérent des espaces.

Le monitoring et les attentes envers les MRC doit donc être différent selon leur situation et typologie.

4. Autres demandes

Les MRC ont une connaissance qualitative de leur territoire qui n'est pas reconnue dans les OGAT, mais qui est tout à fait valable dans la planification et la mise en œuvre de ses outils en aménagement du territoire. Dans le contexte de rareté de main-d'œuvre, les MRC et municipalités ne disposent pas des ressources nécessaires pour colliger le lot de données quantitatives demandé par le gouvernement. De plus, dans un souci de saine gestion, les ressources existantes, qui sont limitées, devraient être consacrées à adapter les outils d'urbanisme actuels aux principes d'urbanisme durable et à offrir du soutien aux municipalités et promoteurs pour planifier des projets répondant à ces principes.

La connaissance du terrain de la part des directions



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

régionales du MAMH semble sous-exploitée dans les relations intergouvernementales et au sein du ministère.

Le grand exercice d'aménagement du territoire dans lequel les MRC, le MAMH et les ministères s'investiront a une portée interministérielle.

Considérant cette situation, la MRC de Montmagny est d'avis que :

- Les expertises demandées dans les OGAT soient financées par le gouvernement.
- Un budget soit proposé aux MRC et municipalités pour l'embauche ou le partage d'une ressource conseil en urbanisme pour le soutien aux inspecteurs municipaux et un accompagnement adéquat dans la planification et l'analyse des projets en matière d'urbanisme. Mieux outiller les MRC et les municipalités en ressources professionnelles en urbanisme devrait être considéré comme une mesure pérenne et structurante dans la mise en œuvre des principes d'urbanisme durable, plutôt que l'imposition à l'excès de normes restrictives, aveugles et peu flexibles.
- La direction régionale devrait être plus autonome (vis-à-vis le MAMH central) dans son travail avec la MRC et dans l'exercice de conformité.
- Dans un but de cohérence urbanistique, les OGAT et les SAD lient les ministères et organismes gouvernementaux qui offrent des services directs à la population (ex.: CPTAQ, ministères de la Santé, de l'Éducation, Hydro-Québec, SAAQ, SAQ, etc.).

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre de la tournée de consultations sur les OGAT, la MRC de Montmagny fasse parvenir sa position et ses commentaires au ministère et au député de la Côte-du-Sud.

ADOPTÉ

6.3.2 <u>CONSULTATION SUR LE TERRITOIRE ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES</u>

Tel que stipule dans les commentaires sur les OGAT, il est malheureux que la consultation sur la protection du territoire et des activités agricoles se réalisent en parallèle de l'exercice général sur les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Malgré ce fait, il faudra que la MRC de Montmagny participe à cette consultation parallèle et profite de l'occasion pour rappeler que la protection du territoire agricole fait partie de l'exercice de l'aménagement du territoire au même titre que la protection des milieux humides, la forêt, les îlots de chaleurs, les espaces urbains, les zones inondables, le patrimoine, etc.



2023-07-26

2023-07-27

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.4 SERVICE D'URBANISME ET D'INSPECTION

6.4.1 RESSOURCES HUMAINES

Suite au départ d'un inspecteur et d'un urbaniste et pour combler le poste ouvert d'un inspecteur-urbaniste, cinq entrevues ont eu lieu dans la semaine du 3 au 7 juillet 2023.

Une possibilité de trois postes sont à combler et des propositions d'engagement seront déposées lors de la rencontre du conseil.

Poste 1:

Conseiller en urbanisme

Titulaire:

Samuel Surprenant

Entrée en fonction: 17 juillet 2023

IL EST PROPOSÉ PAR: MME CHANTAL CÔTÉ APPUYÉ PAR: M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'engagement de M. Samuel Surprenant pour le poste de conseiller en urbanisme (et soutien à l'émission des permis) selon les conditions prévues à la politique des conditions de travail de la MRC.

ADOPTÉ

Poste 2:

Responsable de l'urbanisme et des

permis

Titulaire:

Mélissa Gagné

Entrée en fonction: 31 juillet 2023

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR: M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'engagement de Mme Mélissa Gagné pour le poste d'inspecteur en urbanisme selon les conditions prévues à la politique des conditions de travail de la MRC.

Note: Un autre poste en urbanisme est ouvert et la direction continue ses démarches d'embauche qui pourront être confirmées lors de la prochaine séance, le cas échéant.

6.5 AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL DE MONTMAGNY

Considérant la modification de la Loi sur le zonage agricole qui mentionne que la MRC doit démontrer qu'il n'y a pas d'espaces appropriés hors de la zone agricole dans la région plutôt que dans la municipalité concernée, une audience est fixée le 20 septembre prochain afin que la MRC présente son argumentaire.

6.6 TABLE TRANSPORT COLLECTIF EN CHAUDIÈRE-APPALACHES CONTRIBUTION (2 ANS)

6.6.1 ADHÉSION À LA TABLE

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA)



2023-07-28

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

organise, depuis 2021, une table de concertation régionale en mobilité intitulée *En chemin vers la mobilité durable*;

- CONSIDÉRANT que le CRECA souhaite poursuivre, en collaboration avec Mobili-T et leurs partenaires, les activités de concertation en créant une nouvelle table en transport collectif pour Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que cette initiative, venant des MRC et des acteurs en mobilité de Chaudière-Appalaches, vise à augmenter le partage d'enjeux en matière de transport des personnes en contexte régional (rural et semi-rural);
- CONSIDÉRANT qu'il est prévu que le MTMD finance le projet à la hauteur de 75 000 \$ pour la planification et l'aide à son organisation;
- CONSIDÉRANT que l'octroi de ce financement est conditionnel à ce que les MRC participantes de Chaudière-Appalaches contribuent chacune financièrement à la Table de concertation régionale en transport collectif pour un montant de 3 000 \$;
- CONSIDÉRANT que la Table sera animée en collaboration avec le CRECA et l'organisme Mobili-T;
- CONSIDÉRANT que la MRC de La Nouvelle-Beauce agira comme organisme mandataire pour assurer le lien avec le MTMD;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉSIGNER la MRC de La Nouvelle-Beauce pour déposer et gérer la demande au volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) pour la création d'une table de concertation régionale en transport collectif.

DE CONFIRMER l'adhésion de la MRC à la Table de concertation régionale en transport collectif de Chaudière-Appalaches.

DE DÉSIGNER Mme Joëlle Gendron à titre de personne siégeant pour la MRC sur cette table.

D'AUTORISER le paiement de la somme de 3 000 \$ comme contribution pour la durée de l'initiative.

ADOPTÉ

6.6.2 MANDAT À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Déjà traité au point 6.6.1.

6.7 PADF

6.7.1 PROJETS DE MISE EN VALEUR DU RÉSEAU DE VOIRIE FORESTIÈRE MULTIRESSOURCES SUR LES TERRES PUBLIQUES

Finalisation des investissements pour l'engagement du budget



2023-07-29

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PADF affecté à la MRC de Montmagny. Équivaut à 75 % du projet et 25 % défrayé par la municipalité concernée.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR: MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny investisse dans le cadre du programme PADF, les sommes suivantes et que la participation du milieu soit facturée à la municipalité concernée.

Phase 1 (Réalisée en 2022 ou prévu en 2022 mais reportée en 2023)

Réfection du Chemin des Limites à Saint-Fabien-de-Panet : 10 830 \$

Réfection majeure du chemin des Limites en direction du camping de la chute à Dupuis : 30 000 \$ (15 122,50 \$ reporté en 2023)

Phase 2 (2023)

Réfection du Rang 9 Route des Carter à Saint-Just-de-

Bretenières: 10 000 \$

Réfection du chemin des Limites à Saint-Fabien-de-Panet : 10 000 \$

Réfection majeure du chemin des Limites à Sainte-Lucie-de-Beauregard: balance de l'enveloppe: 16 292,50 \$)

ADOPTÉ

6.8 RENDEZ-VOUS DE LA RURALITÉ

Selon les disponibilités de Croisières Lachance et les différents engagements en début d'automne, la date du 14 septembre 2023 serait celle qui serait privilégiée pour la tenue du Rendez-vous de la ruralité à l'Isle-aux-Grues.

> IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX APPUYÉ PAR: M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny reporte le Rendez-vous de la ruralité prévu au printemps dernier au 14 septembre, et ce, toujours à l'Isleaux-Grues.

ADOPTÉ

6.9 PROJETS RÉGIONAUX

6.9.1 CANDIDATURES EN TOURISME

Un poste en développement et coordination du tourisme est ouvert et la direction continue ses démarches d'embauche qui pourront être confirmées lors de la prochaine séance, le cas échéant.

6.9.2 JEAN-PAUL RIOPELLE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

2023-07-31

2023-07-30

6994



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

- CONSIDÉRANT que la Bibliothèque de Montmagny est une infrastructure culturelle régionale;
- CONSIDÉRANT que l'exposition *Mon cher Jean-Paul* donne une grande visibilité et un rayonnement national à la région;
- CONSIDÉRANT que des sommes sont disponibles dans d'autres actions pour tenir des ateliers créatifs avec, entre autres, les jeunes publics et que ces ateliers sont au programme d'animation de la Bibliothèque de Montmagny (avec le soutien de l'Entente culturelle, action 3.1 Carnet culturel);

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR : ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse à la Corporation de la bibliothèque de Montmagny l'entièreté de la somme résiduelle à l'action 2.6 soit 21 853 \$ pour couvrir les dépenses réparties comme suit:

Montage de l'exposition « Mon cher Jean-Paul » :13 836 \$

Droits d'auteur : 4 547 \$

Assurances: 3 470 \$

ADOPTÉ

7 CORRESPONDANCE

DÉPÔT D'UNE PÉTITION DES CITOYENS DE SAINTE-7.1 **APOLLINE-DE-PATTON**

Voir en pièce jointe.

7.2 TOURNOI DE GOLF DU CLUB DE GOLF DE MONTMAGNY LE 9 AOÛT 2023

M. Donald Gilbert, maire de Saint-Just-de-Bretenières et M. Claude Doyon, président de TCA sont les personnes qui seront inscrites au tournoi.

DEMANDE DE COMMANDITE – PRÉVENTION DU SUICIDE 7.3

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny contribue pour une somme de 250 \$ en appui à l'organisation compte tenu que la cause représente un enjeu pour notre MRC.

ADOPTÉ



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

7.4 NOUVELLE GARANTIE POUR LES ÉLUS EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT OU D'INTIMIDATION

En pièce jointe, pour votre information, une nouvelle garantie au bénéficiaire, soit aux élus(es) et aux employés(es) municipaux de l'assuré et à leur famille immédiate, pour couvrir les frais de justice que chacun d'eux ou l'assuré(e) peut raisonnablement engager aux fins de contrer l'intimidation et le harcèlement dont est victime le bénéficiaire, alors qu'il exerce ses fonctions d'élu(e) ou d'employé(e) municipal(e). La garantie consiste en la représentation par un cabinet d'avocats accrédité par l'assureur afin d'instituer les procédures requises dans le but de faire cesser l'intimidation et le harcèlement.

7.5 SOUTIEN AUX ACTIVITÉS – FRR VOLET 2

Le Conseil de la MRC prend acte de la lettre confirmant le budget FRR volet 2 de 1 341 691 \$ pour l'année 2023-2024 (même montant reconduit).

7.6 PRIX DU LEADERSHIP

- CONSIDÉRANT le Prix Leadership municipal de la FQM;
- CONSIDÉRANT qu'il souligne une initiative remarquable d'une municipalité ou d'une MRC pour le développement de son milieu;
- CONSIDÉRANT que ce prix vise à remettre annuellement à une municipalité ou à une MRC membre de la FQM pour la mise en oeuvre d'un projet structurant pour la communauté locale ou régionale;
- CONSIDÉRANT la mise en place de deux fablabs et d'un médialab pour la MRC de Montmagny et plus spécifiquement la collaboration exceptionnelle de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières dans la mise en place du Fablab de Saint-Just-de-Bretenières;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny dépose la candidature de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières et de son maire, M. Donald Gilbert, dans le cadre de la mise en place du Fablab de Saint-Just-de-Bretenières visant à rendre accessible les technologies et de multiples outils visant à favoriser l'innovation et la création afin de faire des milieux ruraux des lieux d'éducation, d'échanges et de modernité.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JUIN 2023

2023-07-34

2023-07-33

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de juin 2023 soit acceptée.

ADOPTÉ



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

4 juillet 2023

| Liste des paiements émis (du 2023-06-01 au 2023-06-30) | | | | | | Détaillée par | N° chèques |
|--|----------|--------|------------|-----------|----------------------------|------------------------------|--------------|
| Poste Ba | nque: | 54-112 | -10-000 | | | | |
| Nº déboursé | № chèque | Lot | Date | Nº fourn. | Nom | Description | Montant |
| 202300966 (1) | | | 2023-06-09 | 29 | JOURNAL L'OIE BLANCHE | ENTENTE CULTUREL : CATHERIN | 623,17 \$ |
| 202300967 (I) | | | 2023-06-09 | 30 | MUN DE ST-JUST-DE-BRETE | AIDE FINANCIÈRE TDJ 2022 | 1 125,00 \$ |
| 202300968 (I) | | | 2023-06-09 | 31 | MUNICIPALITE DE LAC-FRON | VENTE TX DOSSIER 4168586052 | 3 290,96 \$ |
| 202300969 (I) | | | 2023-06-09 | 32 | MUNICIPALITÉ DE ST-FABIEN | AIDE FINANCIÈRE TDJ 2022 | 2 405,48 \$ |
| 202300972 (I) | | | 2023-06-09 | 36 | MUN, DE NOTRE-DAME-DU-R | VENTE TX 1183885884 | 2 526,59 \$ |
| 202300973 (I) | | | 2023-06-09 | 37 | MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG | AIDE FINANCIÈRE/ ANIMATION J | 2 428,66 \$ |
| 202300974 (I) | | | 2023-06-09 | 94 | MUNICIPALITE DE L'ISLE-AUX | VENTE TX#9111 86 5648 | 2 063,78 \$ |
| 202300975 (I) | | | 2023-06-09 | 145 | ASS, ORG, MUN GEST. | FORMATION D. SAMSON | 258,69 \$ |
| 202300976 (1) | | | 2023-06-09 | 148 | IMPRESSION RIVE-SUD | CHALOUPE PROJET EXPOSITION | 2 070,70 \$ |
| 202300978 (I) | | | 2023-06-09 | 206 | INFOTECH | HÉB. MUN 01-06 AU 31-05-23 | 5 587,79 \$ |
| 202300979 (I) | | | 2023-06-09 | 268 | TRANSPORT COLLECTIF MR | VERSEMENT 2023 | 40 000,00 \$ |
| 202300980 (I) | | | 2023-06-09 | 423 | GESTION GLOBAL USD INC. | FOURNITURES BACS | 751,02 \$ |
| 202300981 (I) | | | 2023-06-09 | 427 | SDÉ DE MONTMAGNY | PARTICIPATION ÉTÉ SHOW | 1 000,00 \$ |
| 202300982 (I) | | | 2023-06-09 | 998 | BISTRO LAFONTAINE | LUNCH COMITÉ VALORISATION | 253,86 \$ |
| 202300983 (I) | | | 2023-06-09 | 1064 | MULTI-SERVICES MONTMAG | ENTRETIEN PORT ÉD. BÉLANGE | 80,48 \$ |
| 202300984 (I) | | | 2023-06-09 | 1093 | MAHEU & MAHEU | ENTE GESTION PARASITAIRE #1 | 134,89 \$ |
| 202300986 (I) | | | 2023-06-09 | 1:63 | SIMPLE CLIC | ENTRETIEN JARDIN | 4 395,93 \$ |
| 202300987 (f) | | | 2023-06-09 | 1295 | MALLETTE S.E.N.C.R.L. | HONORAIRES PROF | 376.55 \$ |
| 202300989 (I) | | | 2023-06-09 | 1415 | DANIEL THIBAULT, PHOTO | LOT DE PHOTOS ISLE-AUX-GRUE | 574,88 \$ |
| 202300991 (J) | | | 2023-06-09 | 1538 | COOP, D'INFORMATIQUE MU | HONORAIRES CARTE ÉVALUATI | 10 871,59 \$ |
| 202300992 (I) | | | 2023-06-09 | 1610 | CORPORATION DE LA BILIOT | LOCATION DE SALLE ACTIVITÉ A | 206,96 \$ |
| 202300994 (I) | | | 2023-06-09 | 1756 | 6TEM TI | CÂBLE RÉSEAU | 1 398,43 \$ |
| 202300995 (I) | | | 2023-06-09 | 1789 | AVANTIS COOPÉRATIVE | BOYAU ET CORDE À LINGE | 528,17 \$ |
| 202300996 (I) | | | 2023-06-09 | 1832 | FOM ÉVALUATION FONCIÈRE | GESTION DU RÔLE | 10 127,38 \$ |
| 202300998 (I) | | | 2023-06-09 | 1968 | TERMINIX CANADA | CONTRAT SERVICE PIGEONS | 422,64 \$ |
| 202301000 (I) | | | 2023-06-09 | 2018 | BASE 132 | REFONTE SITE WEB 3e VERSEM | 7 250,55 \$ |
| 202301003 (I) | | | 2023-06-09 | 2129 | BUROPRO CITATION INC. | COUV_DURACLIP + CARTOUCHE | 2 425,76 \$ |
| 202301004 (1) | | | 2023-06-09 | 2167 | COMPLYS TECHNOLOGIES I | LICENCE MAI-JUIN2023 | 21,85 \$ |
| 202301006 (I) | | | 2023-06-09 | 2492 | SOLUTIONS NOTARIUS INC. | SIGNATURE NUMÉRIQUE N. LAB | 11,98\$ |
| 202301007 (I) | | | 2023-06-09 | 2540 | CRAAQ | COTISATION ANNUELLE 2023 | 3 859,71 \$ |
| 202301008 (I) | | | 2023-06-09 | 2598 | | LAVAGE VITRES ÉD. BÉLANGER | 1 385,38 \$ |
| 202301009 (I) | | | 2023-06-09 | 2659 | SANI BLEU | LOCATION TOILETTE JARDINS | 427,71 \$ |
| 202301011 (1) | | | 2023-06-09 | 2727 | | ENTREPOSAGE 9 MAI AU 8 JUIN | 166,71 \$ |
| 202301013 (I) | | | 2023-06-09 | 2757 | | AIDE FINANCIÈRE SKATEPARK | 25 625,00 \$ |
| 202301015 (I) | | | 2023-06-09 | 2761 | L'INTEGRE | TRANSPORT MEUBLES MAISON | 114,98 \$ |
| 202301016 (1) | | | 2023-06-09 | 2762 | COMITÉ DES LOISIRS NOTRE | _ | 1 262,00 \$ |
| 202301017 (I) | | | 2023-06-09 | 2753 | | CONFÉRENCE ALIMENTATION A | 656,68 \$ |
| 202301019 (I) | | | 2023-06-09 | 2756 | | MATÉRIEL DIDACTIQUE COURS | 147,87 \$ |
| 202301020 (I) | | | 2023-06-09 | 2797 | | FRAIS DÉPLACEMENTS: COMITIÉ | 18,72 \$ |
| 202301054 (I) | | | 2023-06-15 | 39 | | HONORAIRES FACT. INTÉRIMAIR | 17 246,24 \$ |
| 202301055 (I) 202301056 (I) | | | 2023-06-15 | 49 | | PUB GUIDE TOURISTIQUE 2023 | 5 521,10 \$ |
| 20230 1036 (I) | | | 2023-06-15 | 62 | VILLE DE MONTMAGNY | BON COMM. MTY ET LES ILES | 4 760,00 \$ |

MRC MONTMAGNY

4 juillet 2023

Page 1 sur 5

| Nº déboursé | Nº chèque | Lot | Doto | 370 60 | M | The state of | |
|---------------|------------|-----|------------|-----------|---------------------------|-------------------------------|--------------|
| | '1" cneque | Lot | Date | Nº fourn. | | Description | Montant |
| 202301057 (I) | | | 2023-06-15 | 148 | IMPRESSION RIVE-SUD | CARTES NAPERON | 2 857.13 \$ |
| 202301058 (I) | | | 2023-06-15 | 697 | MRC DES ETCHEMINS | PROJET FÉD. FERMIÈRES BELLC | 500,00\$ |
| 202301059 (I) | | | 2023-06-15 | 842 | | COLLECTE DÉCHETS DANGERE | 514,46 \$ |
| 202301061 (I) | | | 2023-06-15 | 1081 | RADIO MONTMAGNY INC. | PROMOTION | 239,53 \$ |
| 202301062 (I) | | | 2023-06-15 | 1656 | BTLP AVOCATS INC. | HONORAIRES PROF | 160,97 \$ |
| 202301063 (I) | | | 2023-06-15 | 1756 | 6TEM TI | DISPOSITIF SÉCURITÈ RÉSEAU | 15 533,62 \$ |
| 202301064 (i) | | | 2023-06-15 | 2556 | PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA | ENTRETIEN DU POSTE SQ MONT | 953,72 \$ |
| 202301066 (I) | | | 2023-06-15 | 2739 | BERNARD GUIMOND | FRIANDISES POUR LE CLUB SOC | 91,58 \$ |
| 202301077 (I) | | | 2023-06-06 | 1E | TELUS QUEBEC | MOIS COURANT SQ | 68,26 \$ |
| 202301078 (I) | | | 2023-06-06 | 1€ | TELUS QUEBEC | MOIS COURANT | 632,74 \$ |
| 202301087 (1) | | | 2023-06-08 | 17 | REVENU CANADA | DAS DU 16 AU 31 MAI RP0001 | 13 987,83 \$ |
| 202301088 (1) | | | 2023-06-08 | 17 | REVENU CANADA | DAS DU 16 AU 31 MAI RP0002 | 2 951.24 \$ |
| 202301089 (1) | | | 2023-06-08 | 17 | REVENU CANADA | DAS DU 16 AU 31 MAI RP0003 | 378,00 \$ |
| 202301094 (I) | | | 2023-06-08 | 18 | MINISTRE DU REVENU DU Q | DAS DU 16 AU 31 MAJ RS0001 | 46 325,30 \$ |
| 202301095 (I) | | | 2023-06-08 | 18 | MINISTRE DU REVENU DU Q | DAS DU 16 AU 31 MAI RS0003 | 226,80 \$ |
| 202301098 (I) | | | 2023-06-08 | 19 | DESJARDINS SECURITE FINA | REMISE DU 16 AU 31 MAI | 1 168,56 \$ |
| 202301100 (1) | | | 2023-06-08 | 27 | COMM, ADM, DE REGIME DE | REMISE DU 1 AU 31 MAI | 509,46 \$ |
| 202301102 (I) | | | 2023-06-12 | 111 | TELUS Mobilité | TÉLUS BUISENESS CONNECT | 58,58\$ |
| 202301111 (l) | | | 2023-06-08 | 1026 | COGECO CÁBLE QUÉBEC S. | MOIS COURANT | 102,50 S |
| 202301114 (I) | | | 2023-06-01 | 1406 | POSTALIA CANADA INC. | REMPLISSAGE TIMBREUSE | 574,88 \$ |
| 202301118 (I) | | | 2023-06-08 | 1429 | INDUSTRIELLE ALLIANCE | REMISE AU 16 AU 31 MAI | 5 897,88 \$ |
| 202301127 (I) | | | 2023-06-06 | 111 | TELUS Mobilité | CELLULAIRES JUIN 2023 | 1 283,67 \$ |
| 202301128 (I) | | | 2023-06-02 | 480 | VISA | VISA D. RACINE AU 31-05-2023 | 112.51 \$ |
| 202301130 (I) | | | 2023-06-19 | 268 | TRANSPORT COLLECTIF MR | SUPPORT À VÉLO | 2 642,83 \$ |
| 202301131 (I) | | | 2023-06-20 | 17 | REVENU CANADA | DAS 01-06 AU 15-06-23 RP0001 | 10 298,16 \$ |
| 202301132 (I) | | | 2023-06-20 | 1240 | INDUSTRIELLE-ALLIANCE AS | REMISES DE L'EMPLOYEUR 1077 | 3 605,50 \$ |
| 202301133 (1) | | | 2023-06-20 | 19 | DESJARDINS SECURITE FINA | REMISES DE L'EMPLOYEUR 1077 | 779,04 \$ |
| 202301134 (I) | | | 2023-06-20 | 17 | REVENU CANADA | DAS 01-06 AU 15-06-23 RP0002 | 1 513,04 \$ |
| 202301135 (I) | | | 2023-06-20 | 17 | REVENU CANADA | DAS 01-06 AU 15-06-23 RP0003 | 252,00 \$ |
| 202301136 (I) | | | 2023-06-20 | 18 | MINISTRE DU REVENU DU Q | DAS 01-06 AU 15-06-23 RS0002 | 151,20 \$ |
| 202301137 (1) | | | 2023-06-21 | 119 | MRC DE BELLECHASSE | DÉPLACMENTS INGÉNIEURS (JA | 542,46 \$ |
| 202301138 (I) | | | 2023-06-21 | 148 | IMPRESSION RIVE-SUD | OUTILS NOUVEAU DÉPART | 679,32\$ |
| 202301139 (1) | | | 2023-06-21 | 26₺ | TRANSPORT COLLECTIF MR | RÉUNION MAIRES | 790,00\$ |
| 202301140 (1) | | | 2023-06-21 | 293 | ELECTRO SAGUENAY LTÉE | STRUCTURE SOUTÉNEMENT JUI | 6 618,63 S |
| 202301141 (1) | | | 2023-06-21 | 606 | QUÉBEC LINGE SERVICE D'U | TAPIS ÉD. BÉLANGER | 221,74 \$ |
| 202301142 (I) | | | 2023-06-21 | 986 | SOCIÉTÉ DE GESTION DES I | S. GESTION IMM. ROUSSILLON: L | 1 464,36 \$ |
| 202301143 (I) | | | 2023-06-21 | 2769 | MUSTAPHA NAIT MAMMAR | TRANSPORT MUSTAPHA N. MAM | 171,10 \$ |
| 202301179 (I) | | | 2023-06-30 | 29 | JOURNAL L'OIE BLANCHE | BOX EMPLOI WEB | 1 680,40 \$ |
| 202301180 (1) | | | 2023-06-30 | 114 | CHAMBRE DE COMMERCE D | DÉJEUNER INFORMATION (RÉF: | 15,00 \$ |
| 202301182 (1) | | | 2023-06-30 | 20€ | INFOTECH | AJOUT DE 2 POSTES REQUÊTE | 114,98 \$ |
| 202301183 (I) | | | 2023-06-30 | 268 | | VOYAGE CIRCUIT GOURMANT S | 265,00 \$ |
| 202301184 (I) | | | 2023-06-30 | 427 | | PARTICIPATION ÉTÉ SHOW | 1 000,00 \$ |
| 202301186 (I) | | | 2023-06-30 | 1058 | | TRUITES (FÊTE PÊCHE EN VILLE) | 6 000,00 \$ |

Usager: cpmrc15

202301056 (I)

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 5



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

4 juillet 2023

| Liste des paiements émis (du 2023-06-01 au 2023-06-30) | | | | | | | V° chèque |
|--|-----------|-----|------------|-----------|----------------------------|--------------------------------|---------------|
| Nº déboursé | Nº chèque | Lot | Date | Nº fourn. | Nom | Description | Montant |
| 202301187 (l) | | | 2023-06-30 | 1162 | LES SERRES DU CANTON | MONTAGE DE BACS À FLEURS | 329,06 S |
| 202301188 (I) | | | 2023-06-30 | 1412 | KGC INC. | VÉRIFICATION BOUTON PANIQE | 45,71 S |
| 202301189 (I) | | | 2023-06-30 | 1656 | BTLP AVOCATS INC. | HONORAIRES PROF. | 474,28 \$ |
| 202301190 (1) | | | 2023-06-30 | 1665 | MONT-BÉLAIR | BOUTEILLES D'EAU | 43.75 S |
| 202301191 (I) | | | 2023-06-30 | 1756 | STEM TI | BANQUE DE TEMPS | 10 560,27 5 |
| 202301192 (1) | | | 2023-06-30 | 1789 | AVANTIS COOPÉRATIVE | FOURNITURES JARDINS | 659,67 \$ |
| 202301193 (1) | | | 2023-06-30 | 1816 | ICO TECHNOLOGIES INC | CONTRAT SUPPORT ANNUEL 202 | 1 394,75 S |
| 202301194 (I) | | | 2023-06-30 | 1832 | FQM ÉVALUATION FONCIÈRE | EGESTION DU RÔLE | 10 127,38 S |
| 202301195 (I) | | | 2023-06-30 | 2124 | MARCHÉ LA CHÉVRE ET LE | PANIER CADEAUX: PROJETS AD | 50,00 S |
| 202301196 (I) | | | 2023-06-30 | 2129 | BUROPRO CITATION INC. | LOCATION IRADVC 55401 III | 973,95 S |
| 202301197 (I) | | | 2023-06-30 | 2556 | PELLETIER-VĖZINA, ĖLIE-KA | ENTRETIEN DU POSTE SQ MONT | 953,72 S |
| 202301198 (I) | | | 2023-06-30 | 2605 | LA COURTISANE | FRAIS RÉUNION TGIRT 08-06-23 | 1 035,79 \$ |
| 202301199 (I) | | | 2023-06-30 | 2627 | DESCHENES, RÉAL | TRAV. BÊCHAGE JARDINS | 722,50 \$ |
| 202301201 (I) | | | 2023-06-30 | 2727 | GESTION BO. MONT EXPERT | ENTREPOSAGE DU 9 JUIN AU 8 J | 166,71 S |
| 202301202 (I) | | | 2023-06-30 | 2773 | FRAISE FLANC SUD (9491-48 | FRR4-2023-06-1 (FRAISES EN SE | 50 000,00 S |
| 202301203 (I) | | | 2023-06-30 | 2774 | SANCTUAIRE DE LOUPS LUP | FRR4-2023-06-2 (SANCTUAIRE/CE | 50 000,00 S |
| 202300965 (I) | 10879 | | 2023-06-09 | 12 | FONDS DE L'INFOR, SUR LE | MUTATIONS AVRIL 2023 | 450,00 S |
| 202300970 (I) | 10880 | | 2023-06-09 | 83 | MUN, DE STE-LUCIE-DE-BEA | AIDE FINANCIÈRE TDJ 2022 | 1 239,00 S |
| 202300971 (I) | 10881 | | 2023-06-09 | 84 | MUN. DE STE-APOLLINE-DE- | AIDE FINANCIERE TDJ 2022 | 1 841,00 S |
| 202300977 (I) | 10882 | | 2023-06-09 | 196 | CENTRE FORM, PROF. | AIDE FINANCIERE-STAGE France | 1 000,00 S |
| 202300985 (1) | 10883 | | 2023-06-09 | 1099 | L'ÉCHO DE ST-FRANÇOIS | CHARTE DES MATIÈRES RECYCL | 158,67 S |
| 202300988 (1) | 10884 | | 2023-06-09 | 1402 | FRANCOTYP-POSTALIA CAN | LOCATION COMPTEUR | 91,89 \$ |
| 202300990 (1) | 10885 | | 2023-06-09 | 1433 | OPTIMETAL 360 INC. | FL2304_0100A CMF | 104,96 \$ |
| 202300993 (1) | 10886 | | 2023-06-09 | 1732 | TRANSPORT AOJ ROY INC. | SORTIE SALON DU LIVRE | 536,93 \$ |
| 202300997 (1) | 10887 | | 2023-06-09 | 1960 | THOMSON REUTERS CANAD | LOI FISCALITÉ MUNI. MAJ64 | 54.60 S |
| 202300999 (I) | 10888 | | 2023-06-09 | 2011 | SERVICES DM | FRIGO USAGÉ MAISON CSI | 300.00 S |
| 202301001 (I) | 10889 | | 2023-06-09 | 2090 | ÉLECTRONIC MONTMAGNY | RÉPARATION CAFETIÈRE | 180,00 S |
| 202301002 (I) | 10890 | | 2023-06-09 | 2103 | OUELLET, MARIE-CLAUDE | ANIMATION 1-3-8-10 MAI 2023 | 1 027,52 S |
| 202301005 (i) | 10891 | | 2023-06-09 | 2184 | ENAIR CONTRÔLE | RÉPARATION FRIGO | 621,55 S |
| 202301010 (I) | 10892 | | 2023-06-09 | 2717 | CENTRE D'AIDE AUX ENTRE. | CAHIER SPÉCIAL EMPLOI CLD | 575,00 S |
| 202301012 (I) | 10893 | | 2023-06-09 | 2733 | FUSION-THÉATRE-NEUF INC | ANIMATION FABLAB | 972,00 S |
| 202301014 (I) | 10894 | | 2023-06-09 | 2760 | RENSEIGNEMENTS STRATÉ | VENTE TX DOSSIER | 258,69 S |
| 202301018 (i) | 10895 | | 2023-06-09 | 2754 | LA BELLEBETTE | TRAITEUR CONF. PRESSE CONC | 309,05 \$ |
| 202301060 (I) | 10896 | | 2023-06-15 | 888 | MDM PUBLICITÉ | AFFICHE PANNEAU EXTÉRIEUR | 605,07 S |
| 202301065 (I) | 10697 | | 2023-06-15 | 2625 | SAVARIA | TRANSPORT | 3 425 28 S |
| 202301067 (1) | 10898 | | 2023-06-15 | 2768 | SUZANNE-MARIE LACHAPEL | AJDE FINANCIERE | 1 500 00 S |
| 202301181 (I) | 10899 | | 2023-06-30 | 190 | L'EPI D'OR - BOULANGERIE F | | 225,46 S |
| 202301185 (I) | 10900 | | 2023-06-30 | 1038 | | CENTRETIEN PELOUSE ÉD BÉLAN | 873,81 S |
| 202301200 (I) | 10901 | | 2023-06-30 | 2630 | FERME À LA POINTE D'ARGII | | 592,12 S |
| | | | •• | | | _ | 442 819,96 \$ |

Usager: cpmrc15

MRC MONTMAGNY

Page 3 sur 5 4 juillet 2023 442 819,96 \$

Total des paiements émis

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques Total des dépôts direct 107 819,75 \$

335 000,21 \$ 442 819,96 \$



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnes plus haut au montant 442 819.96 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 5 JUILLET 2023

L'état des revenus et dépenses au 5 juillet a été déposé aux élus.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Donald Gilbert demande si une aide financière peut être obtenue de la MRC afin de faire la promotion des équipements sportifs des municipalités.

Une demande sera faite au service des communications régionales s'ils peuvent proposer une offre de service.

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-07-35

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 18h15.

ADOPTÉ

océlyne Caron, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-très.